

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06219-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-007 - Conclusion d'un avenant au bail avec TOTEM (orange) pour l'implantation d'un pylône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission Finances en date du jeudi 1^{er} février 2024,

En juin 2008 a été conclue une convention avec la société Orange pour la mise à disposition d'un terrain (cadastré CK n°63) pour une surface de 136 m² situé au Bois de la Justice sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau. Orange y a implanté une antenne relai notamment pour la téléphonie mobile.

Le loyer réglé par Orange s'élevait à 1 000 € par an.

Par délibération n°2021-119 du 21 octobre 2021, une nouvelle convention d'une durée de 12 ans a été approuvée par le conseil municipal pour un loyer de 2 500 € par an.

ORANGE a confié la gestion des antennes et pylônes à la société TOTEM avec transfert des conventions afférentes depuis le 1^{er} novembre 2021.

TOTEM est une filiale européenne d'Orange et elle assure la gestion de plus de 26 800 pylônes, toits terrasses en France et en Espagne.

La mission principale de TOTEM est d'accueillir les opérateurs télécom pour faciliter les déploiements des réseaux pour une meilleure couverture mobile.

TOTEM a contacté la commune pour signer un avenant au bail afin de l'autoriser à planter d'autres opérateurs sur leur pylône.

Après négociations, il est proposé un avenant au bail d'une durée de 12 ans avec un loyer annuel de 5 000 € et une indexation de 2% par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** l'avenant au bail conclu avec la société TOTEM pour une durée de 12 ans et un loyer annuel de 5 000 €,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la bail et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et tout avenant qui interviendrait en cours d'exécution.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024
Le Maire, Valérie DESQUESNE

